

**PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 02 OCTOBRE 2023**

Date de convocation : 27 septembre 2023

Date d'affichage : 27 septembre 2023

Membres en exercice : 23

Présents : Mme SELLEM Lucie, M GAUDART Franck, Mme BOISSEAU-BRETECHER Cécile, M. DE ALMEIDA José, Mme IVART DUCHEMIN Cécile, M. HADJ-SAADY Yann, Mme GUYOT-FISCHER Evelyne, M. DUVERNEUIL Jean-Jacques, Mme CHAPERON SOREL Isabelle, Mme LECOCQ Véronique, Mme GANDON Nathalie, Mme DE BARROS PEREIRA Ilda, M. BERVEILLER Daniel, Mme CUCINIELLO Jessica, M. DUMONT Pascal, Mme PLISSON Annie-Claude, M MARCHAND Stéphane, Mme BAZOGE Liliane, M. BIZEBARD Thierry, Mr CANVA Andrew

Absents excusés : Excusé(s) ayant donné procuration Mr Frédéric MASURE à M. HADJ-SAADY Yann, Mme Sylvie DOSME à Mme BAZOGE Liliane

Absent(s) : M. MARTINS Pedro

Nombre de votants : 22

L'an deux mille vingt-trois, le 02 octobre à 20 : 30, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Lucie SELLEM, Maire,

Secrétaire : A été nommé secrétaire : Annie-Claude PLISSON

Approbation du PV du 03 juillet 2023 : 21 pour

Délibération n°23-031 Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Maire Adjoint aux Finances, à l'Urbanisme et au Patrimoine, Le Conseil municipal, par **22 voix POUR**, adopte la décision modificative n°1 au budget commune 2023 (M57)

Délibération n°23-032 Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Maire Adjoint aux Finances, à l'Urbanisme et au Patrimoine, Le Conseil municipal, par **22 voix POUR**, autorise Madame le Maire à déposer une déclaration préalable pour l'installation de volets au local commercial 3 rue du Fromenteau

Délibération n°23-033 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, Le Conseil municipal, par **22 voix POUR**, désigne un délégué à la protection des données dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Le conseil est clos à 20H43

Questions diverses posées par les élus de l'opposition :

- 1) *Relations majorité /opposition. Question déjà posée lors d'un précédent conseil municipal, mais non traitée*

Les élus de l'opposition demandent à ce que les questions diverses envoyées en amont des conseils soient retranscrites dans le PV du CM.

Mme BAZOGE explique que beaucoup de malentendus et conflits se développent alors que cela pourrait être résolu s'il y avait plus de discussions avec les élus de l'opposition. Les sujets pourraient être débattus plus ensemble. Pour exemple, lors des difficultés rencontrées avec le magasin Intermarché et la mise en place d'un périmètre d'étude sur la parcelle, les élus de l'opposition ont appris au dernier moment (le jour du conseil), l'ensemble des avancées faites par la majorité. Elle indique que les élus de l'opposition « sont tombés des nues ». Elle précise qu'ils ne demandent pas à traiter de tous les sujets mais que sur des sujets importants, comme celui d'Intermarché, ils souhaitent être informés en amont. Ils pourraient être associés et apporter des idées.

Mme SELLEM indique que sur le sujet Intermarché, ce n'est pas une affaire publique mais une affaire privée entre un particulier, propriétaire et gérant de son entreprise et les élus dont les délégations sont en lien avec le sujet. Les échanges sont confidentiels et ne sont pas rendus publics tant que le particulier ne le souhaite pas.

Quand les sujets concernés relèvent d'affaires privées, les élus ont un devoir de réserve. Cela est d'ailleurs le cas pour certains dossiers relevant d'autres délégations comme le social, le scolaire et le cadre de vie... D'ailleurs, les membres du CCAS signent en début de mandat une charte de confidentialité qu'ils doivent respecter.

Mme SELLEM rappelle que lorsqu'il y a des inquiétudes de la part des élus de l'opposition, il est possible de prendre rdv et de faire des points sur un sujet en particulier et que sur le point précis du périmètre d'étude, un RDV en amont du conseil avait été proposé aux élus d'opposition auquel il n'avait pas été donné suite.

Quant à la question plus générale posée sur les relations majorité/opposition, **Mme SELLEM** rappelle que des instances ont été mises en place de manière concertée avec l'ensemble des élus (majorité et opposition). Ainsi, en dehors des Conseils Municipaux, il existe les Groupes de Réflexions et de Travail (GRT) et les Comités de Vie Locale.

2) périmètre d'urbanisme.

Les élus de l'opposition souhaitent faire le point sur les suites de ce dossier à ce jour.

M. GAUDART explique que les études sont en cours par le cabinet Espace Ville pour mener la procédure.

Mme SELLEM précise qu'il y aura ensuite des échanges en GRT et en CVL sur ce dossier avant délibération en conseil. Cela ne se fera pas avant la fin de l'année.

Elle rappelle que la pharmacie est en travaux avec transfert du magasin prévu pour fin novembre.

3) faire le point sur le passage des Gens du voyage dans la commune cet été.

Mme SELLEM rappelle que le dernier épisode pour GOMETZ LE CHATEL datait de 2017.

Cet été, les gens du voyage sont restés sur la commune un peu plus d'un mois. **Mme SELLEM** salue

l'engagement très fort des élus qui ont été présents quotidiennement pendant toute la période, Mrs Hadj-Saadi, Gaudart et De Almeida... Elle les remercie pour leurs interventions. Elle indique également qu'il y a eu des rencontres régulières avec les riverains qui le sollicitaient tout au long de la procédure. Le terrain, constitué de 3 parcelles, appartient à 3 propriétaires différents, et est géré par 2 agriculteurs, ce qui n'a pas non plus facilité les échanges, mais ils ont tous été contactés et impliqués.

Aucun enfant de cette communauté n'a été inscrit sur l'école. Il n'y a eu aucun impact sur l'école et son fonctionnement.

Mme SELLEM tient également à remercier les services techniques de la commune qui ont dû intervenir tous les jours sur des missions de nettoyage, pas faciles et éprouvantes.

Elle alerte sur la problématique des gens du voyage pour l'année prochaine avec les jeux olympiques qui vont neutraliser les campements en petite couronne et les reporter vers la grande couronne. A la demande du Préfet, il est prévu l'été prochain un maintien de l'ouverture des aires d'accueil en Essonne alors que celles-ci ferment souvent durant cette période pour entretien. De ce fait il est probable que les familles ne partiront pas durant l'été et que les aires d'accueil seront donc déjà complètes. Une grande vigilance est à avoir.

A la question de la remise d'argent par ces communautés à la commune, **Mme SELLEM** répond qu'ils proposent effectivement des dédommagements que l'on refuse car nous ne sommes pas propriétaires. Cette année, ils ont malgré tout remis 300 euros en dons pour les plus démunis qui sera reportée en don au CCAS.

La séance est levée à 21H09

Le compte rendu de la séance a été affiché le 05 octobre 2023 dans les vitrines devant la mairie, en exécution de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

A Gometz le Châtel, le 02 octobre 2023

Le Maire,

Lucie SELLEM

